

## **Arrêté du 14 mars 2014 fixant le nombre de contrats de praticiens territoriaux de médecine générale**

14/03/2014

Le nombre de contrats de praticiens territoriaux de médecine générale est fixé à 400.

Voir également : [Arrêté du 14 mars 2014 portant répartition régionale des contrats de praticiens territoriaux de médecine générale](#)